

I

*Lettre adressée le 22 août 1939 par le premier ministre du
Royaume-Uni au chancelier allemand.*

10 DOWNING STREET,

LONDRES, 22 août 1939.

EXCELLENCE,

Votre Excellence a déjà entendu parler, sans doute, de certaines mesures prises par le Gouvernement de Sa Majesté, et rendues publiques dans les journaux et par la T.S.F., ce soir.

De l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, ces décisions devenaient nécessaires en raison des mouvements de troupes dont la nouvelle nous est parvenue d'Allemagne, et du fait que, apparemment, l'annonce du pacte germano-russe est considérée en certains milieux de Berlin comme l'indication que l'intervention de la Grande-Bretagne en faveur de la Pologne ne constitue plus une éventualité dont il faille tenir compte.

On ne saurait entretenir d'erreur plus profonde. Quelle que puisse être la nature du pacte germano-russe, cette entente ne peut modifier les obligations de la Grande-Bretagne envers la Pologne, obligations que le Gouvernement de Sa Majesté a proclamées nettement à maintes reprises et qu'il est résolu à remplir.

On a prétendu que le Gouvernement de Sa Majesté eût-il exposé sa manière de voir avec plus de netteté en 1914, une grande catastrophe aurait été évitée. Quoi que vaille cette affirmation, le Gouvernement de Sa Majesté est résolu à ne pas laisser subsister, en la présente circonstance, un malentendu si tragique.

Il est résolu et préparé, au cas où l'occasion s'en présenterait, à faire usage de toutes les forces à sa disposition, et il est impossible de prévoir la fin d'hostilités une fois engagées.

Ce serait une dangereuse illusion de penser que la guerre, une fois déchaînée, prendrait bientôt fin, même si le succès couronnait les opérations sur l'un des divers fronts auxquels elle s'étendrait.

Ayant exposé notre point de vue avec cette netteté, je tiens à vous réitérer ma conviction que la guerre entre nos deux peuples constituerait la plus grande calamité qui pût se produire. Je suis sûr que ni notre peuple ni le vôtre ne la désirent et je ne puis concevoir que les